

de l'année écoulée, le nombre des recyclés en vertu du programme administré et financé par le gouvernement fédéral et la ville de Toronto, a baissé de façon désastreuse. Voici les chiffres. En février 1967, 5,980 personnes suivaient des cours en vertu des programmes 3, 4, 5 et 6, à Toronto. Au 31 mars 1967, le chiffre était de 5,970. A la fin d'avril, il était de 5,440; le 31 mai, 5,134; le 30 juin 4,526; le 31 juillet, 4,132, et le 31 août, 3,711, soit une baisse globale de 40 p. 100. C'est un désastre dans un pays qui selon le Conseil économique, doit avoir un effectif ouvrier beaucoup plus spécialisé.

Ces chiffres ne disent pas tout; ils ne font pas ressortir la gravité de la situation. Ainsi, à Toronto, parmi les 4,100 personnes qui recevaient une formation le 31 juillet dernier, il y en avait un grand nombre qui s'étaient inscrites et avaient commencé leurs cours avant que le nouveau programme ne soit mis en œuvre.

Passons maintenant aux demandes. En mars 1966, leur nombre s'établissait à 1,235 dans la ville de Toronto. Au mois de mars cette année, on comptait 1,524 demandes, ce qui est plus que l'année dernière. En avril 1966, 830 demandes ont été faites, contre 338 seulement pour le même mois, cette année, soit une baisse de plus de 50 p. 100. Au mois de mai 1966, on a enregistré 805 demandes de recyclage; au cours du même mois cette année, on en a enregistré 971, soit une légère augmentation. En juin 1966—alors que le nouveau programme du gouvernement commençait à faire sentir ses effets—on a enregistré dans la ville de Toronto 830 demandes; en juin cette année, on en a compté 262. Au mois de juillet 1966, il y en a eu 805 contre 92 en juillet 1967, monsieur le président. Au mois d'août l'an dernier, on a enregistré 995 demandes; cette année, pour le même mois, il y en a eu 239. En septembre, l'an dernier, il y a eu 1,154 demandes contre 278, cette année, pour le même mois.

• (4.40 p.m.)

Donc, monsieur le président, le tableau est clair. Au cours d'un an, dans la ville de Toronto, l'un des deux plus grands et plus importants centres d'emploi au Canada, le nombre de demandes a fléchi de bien plus de 50 p. 100. Le gouvernement et le ministre ont entrepris cette tâche et ils nous ont dit qu'ils savaient à quoi s'en tenir, que les provinces exagéraient problèmes et difficultés. Et pourtant, voilà où nous en sommes et c'est même plus grave que ce qu'on avait prédit.

Cette situation existe-t-elle seulement à Toronto, monsieur le président? Non, certes. J'ai cru comprendre que la commission scolaire de Vancouver a abandonné presque com-

plètement son programme de perfectionnement d'anglais en raison des nouvelles politiques et des règlements adoptés en vertu de ce programme.

Permettez-moi de parler un moment de la situation à Ottawa. En septembre 1966, environ 200 à 300 étudiants présentaient une demande et s'inscrivaient à des programmes de perfectionnement. Il s'agissait de personnes déferées à la commission scolaire d'Ottawa par les fonctionnaires de la Main-d'œuvre établis ici. En comparaison des 200 ou 300 candidats l'an dernier, 30 ou 40 seulement ont présenté cette année des demandes à l'égard des programmes de perfectionnement pour les septième, huitième, neuvième et dixième années.

J'ai déclaré, monsieur le président, que je n'avais pas l'intention de citer les propos du ministre, mais durant un débat il y a quelques mois, il avait signalé que les nouveaux programmes permettraient aux gens de suivre des cours de spécialisation qui pourraient durer un an. Je n'ai pu repérer la citation exacte, mais son secrétaire parlementaire, le député d'Hamilton-Est, a déclaré que chaque Canadien possédant les autres qualités requises serait admissible à un cours de perfectionnement et un cours de formation professionnelle d'une durée d'un an chacun, c'est-à-dire un maximum de deux ans de formation.

J'apprends maintenant—si je me trompe, je serais reconnaissant au ministre ou à son secrétaire parlementaire de me corriger—que l'on enjoint aux conseillers à la main-d'œuvre de faire leur possible pour éliminer tous les étudiants désireux de prendre des cours de perfectionnement. Si je comprends bien, le ministère a émis des directives pour que la formation spécialisée que le ministère de la Main-d'œuvre a assurée à l'élite peu nombreuse dont j'ai déjà parlé se limitera non pas au programme d'un an dont a fait mention le ministre, mais à un programme allant jusqu'à 26 semaines.

Je l'ai déjà dit en d'autres circonstances—je veux bien rendre à César, ce qui appartient à César—ce programme a été commencé sous le gouvernement précédent par le ministre du Travail de l'époque, le député d'Ontario. Il s'agit d'un programme pour lequel le gouvernement fédéral a dépensé plus de 600 millions de dollars en vue d'aider les provinces à construire des écoles destinées à la formation technique et professionnelle. Eu égard aux rapports annuels que nous avons reçus du Conseil économique du Canada et aux discours que le ministre et les fonctionnaires de son ministère ont prononcés dans tout le pays, sur l'importance de former la main-d'œuvre, il m'apparaît incroyable qu'au lieu d'élargir le programme on le res-